

ANNEXES AUX COMPTES 2024 UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2024.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ Etat de l'actif immobilisé

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ Echéances des créances et dettes

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à **58 932€**.

Les dettes sociales s'élèvent à **11 204,61€** et les autres dettes à **47 727,39€**.

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **137 077€** au 31/12/2024.

➤ **Etat des fonds propres syndicaux**

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 les FONDS SYNDIC AUX étaient donc de **152 102€** au 1^{er} Janvier 2024.

L'exercice 2024 dégage un excédent de **1 174€**.

Au 31/12/2024, les fonds syndicaux s'élèvent à **153 276€ euros**.

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Les ressources**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	87 295€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6 975€
Autres produits d'exploitations perçus :	116 782€
Produits financiers perçus :	1 781€
TOTAL :	212 833 €

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2024

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2024	Produits	31/12/2024
Charges d'exploitation (I)	211 659	Produits d'exploitation (I)	211 052
Achats	646	Cotisations	87 295
Autres charges externes	117 113	Subventions	6 975
Impôts et taxes		Autres produits	116 782
Charges de personnel	91 791	Transfert de charges	
Autres charges	2 109	Reprise des amortissements	
Dotations aux amortissements et provisions		et provisions	
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	1 781
Charges exceptionnelles (III)	0	Produits exceptionnels (III)	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	211 659	Total (I+II+III+IV)	212 833
Solde créditeur : excédent	1 174	Solde débiteur : déficit	
Total Général	212 833	Total Général	212 833

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2024			Passif	31/12/2024
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)	0	0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel	0		0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	152 102
Actif financier			0	Résultat	1 174
				Fonds propres (I)	153 276
Actif circulant (II)	58 932	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	58 932			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	42 733
Disponibilités (III)	137 077			Total (IV)	42 733
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	196 009	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	196 009

